



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021**

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

Excusé : M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Construction d'une Salle à dominante sportive (Salle Darras)

Depuis 2019, suite à l'incendie de la salle de sport de la commune de Mazingarbe a pour ambition de construire une nouvelle salle de sport sur le même site.

Cette nouvelle salle sera utilisée par les associations sportives par les établissements scolaires pour la pratique sportive mais également pour certaines manifestations municipales et culturelles.

Après appréciation de ces besoins et présentation du dernier plan pluriannuel d'investissements, Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le principe de la construction d'une salle à dominante sportive et sa future enveloppe (en plus des frais de destruction de la salle sinistrée et des frais d'étude déjà engagés).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre ; 0 abstention).

Approuve le projet de réalisation d'une nouvelle salle de sport avec une enveloppe globale prévisionnelle de 2 800 000€ TTC (Prix de la salle, rémunération architecte et études, inclus)

Autorise Monsieur le Maire à préparer et passer tout marché relatif à ce projet, dans l'esprit de l'enveloppe ci-dessus.

Se reporte à une délibération ultérieure pour valider le projet et options qui pourront être proposées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant